

RG PROTOTYPES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version 1.0 — Mars 2025

Article 1 — Identification du Prestataire

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont conclues entre :

Etan ROGER, entrepreneur individuel

Opérant sous l'enseigne commerciale : RG Prototypes

SIRET : 10100473700017

Adresse : 26 rue du Rhône, 01700 Miribel, France

Email : contact@rgprototypes.com

TVA non applicable — Article 293 B du CGI (franchise en base de TVA)

Ci-après désigné « le Prestataire »,

Et toute personne physique ou morale procédant à une commande de prestations ou de produits auprès de RG Prototypes, ci-après désignée « le Client ».

Article 2 — Champ d'Application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de services et ventes de produits réalisées par RG Prototypes, notamment :

- Scan 3D et rétroconception
- Conception et modélisation 3D (CAO)
- Analyses par éléments finis (FEM/simulation structurelle)
- Impression 3D (FDM, résine) en plastique et métal
- Fabrication de pièces mécaniques sous-traitées (usinage CNC, métal)
- Conseil et expertise en mécanique industrielle

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV. Ces conditions prévalent sur tout document du Client, notamment ses propres conditions générales d'achat, sauf accord écrit préalable du Prestataire.

RG Prototypes se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande.

Article 3 — Devis et Formation du Contrat

Toute prestation fait l'objet d'un devis préalable établi par RG Prototypes, valable 30 jours à compter de sa date d'émission, sauf mention contraire expressément indiquée.

Le devis précise notamment : la nature des prestations, les délais estimés, les tarifs et les conditions particulières applicables. Le contrat est formé à la réception par RG Prototypes du devis signé accompagné du règlement de l'acompte prévu.

Toute modification de commande demandée par le Client après acceptation du devis fera l'objet d'un avenant tarifaire. RG Prototypes se réserve le droit d'accepter ou de refuser ces modifications.

Article 4 — Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros (€) hors taxes. Conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, RG Prototypes bénéficie du régime de franchise en base de TVA : la TVA n'est pas applicable sur les factures émises.

Les prix sont fixés dans le devis accepté par le Client. RG Prototypes se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, sans que cela n'affecte les devis déjà acceptés.

Article 5 — Conditions de Paiement

5.1 — Modalités générales

Sauf accord contraire mentionné dans le devis, les conditions de paiement sont les suivantes :

- Acompte de 30 % du montant total TTC à la validation de la commande (signature du devis)
- Solde de 70 % payable avant livraison ou remise des fichiers numériques

5.2 — Clients professionnels (B2B)

Pour les clients professionnels disposant d'un numéro SIRET, un délai de paiement à 30 jours fin de mois peut être accordé sur demande expresse et après accord écrit de RG Prototypes. Ce délai s'applique uniquement au solde, l'acompte restant exigible à la commande.

5.3 — Moyens de paiement acceptés

- Virement bancaire (RIB communiqué sur facture)
- Chèque à l'ordre de Etan ROGER
- Tout autre moyen convenu expressément dans le devis

5.4 — Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- L'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculées sur le montant TTC, dès le premier jour de retard
- Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € par facture impayée (applicable aux clients professionnels conformément à l'article L441-10 du Code de Commerce)

En cas de non-paiement persistant, RG Prototypes se réserve le droit de suspendre l'exécution de toute commande en cours et de réclamer l'intégralité des sommes dues par voie judiciaire.

Article 6 — Délais d'Exécution et Livraison

Les délais d'exécution sont définis dans le devis accepté par le Client. Ils sont donnés à titre indicatif et peuvent varier en fonction de la complexité du projet, de la disponibilité des sous-traitants et de la réactivité du Client pour fournir les informations nécessaires.

RG Prototypes s'engage à informer le Client sans délai de tout événement susceptible de modifier le délai d'exécution prévu.

Le dépassement des délais indicatifs ne peut donner lieu à aucune pénalité, retenue sur paiement, ou résiliation du contrat, sauf accord écrit spécifique stipulant des délais fermes.

Pour les pièces fabriquées via des sous-traitants (PCBWay, Xometry, etc.), les délais sont tributaires des prestataires tiers. RG Prototypes ne saurait être tenu responsable des retards imputables à ces partenaires.

Article 7 — Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- Fournir l'ensemble des données, fichiers, plans et informations nécessaires à la bonne exécution de la commande dans les délais convenus
- Valider les étapes intermédiaires dans les délais impartis (plans, maquettes numériques, etc.)
- Informer RG Prototypes de toute contrainte particulière ou réglementation applicable aux pièces commandées
- Régler les sommes dues dans les délais prévus

Tout retard du Client dans la fourniture des éléments nécessaires entraîne automatiquement un report équivalent du délai d'exécution, sans que cela ne puisse être reproché à RG Prototypes.

Article 8 — Propriété Intellectuelle

Les fichiers numériques créés par RG Prototypes (modèles CAO, fichiers de simulation, rapports d'analyse, etc.) dans le cadre d'une prestation demeurent la propriété exclusive de RG Prototypes jusqu'au paiement intégral de la facture correspondante.

Après paiement intégral, le Client acquiert un droit d'utilisation des livrables numériques pour ses propres besoins. Sauf accord contraire écrit, ce droit est non exclusif, non cessible et limité à l'usage interne du Client.

RG Prototypes se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées dans ses références commerciales (site internet, portfolio, réseaux sociaux), sauf opposition écrite du Client lors de la commande.

Article 9 — Responsabilité et Garanties

9.1 — Prestations de service

RG Prototypes s'engage à réaliser ses prestations avec soin et compétence, conformément aux bonnes pratiques professionnelles et aux spécifications convenues dans le devis. RG Prototypes est soumis à une obligation de moyens et non de résultat.

9.2 — Pièces physiques fabriquées

RG Prototypes garantit la conformité des pièces livrées aux spécifications techniques définies dans le devis accepté. En cas de non-conformité avérée, RG Prototypes s'engage à reprendre ou remplacer la pièce à ses frais dans un délai raisonnable, sous réserve que :

- La non-conformité soit signalée par écrit dans un délai de 7 jours ouvrés à compter de la réception
- La pièce soit retournée dans son état d'origine, non montée, non modifiée
- La non-conformité ne résulte pas d'une erreur dans les plans ou spécifications fournis par le Client

Les pièces fabriquées sur mesure ne sont ni reprises ni remboursées dès lors qu'elles sont conformes aux spécifications du devis.

9.3 — Limitation de responsabilité

La responsabilité de RG Prototypes est limitée au montant de la commande concernée. RG Prototypes ne saurait être tenu responsable des dommages indirects (perte de production, perte de données, manque à gagner) résultant de l'utilisation des livrables ou pièces fournis.

En aucun cas RG Prototypes ne saurait être tenu responsable de l'utilisation finale des pièces par le Client, notamment dans des applications critiques pour la sécurité des personnes.

9.4 — Fabrication sous-traitée commandée directement par le Client

Lorsque, par accord écrit ou confirmé par email, le Client passe commande de fabrication directement auprès d'un prestataire tiers (PCBWay, Xometry, ou tout autre sous-traitant) sur la base des fichiers numériques fournis par RG Prototypes, la responsabilité de RG Prototypes est strictement limitée à la conformité de ces fichiers aux spécifications définies dans le devis accepté.

Dans ce cas, la validation des fichiers avant lancement de fabrication, ainsi que la commande, la réception et le contrôle des pièces auprès du prestataire tiers relèvent de la seule responsabilité du Client en tant que donneur d'ordre. Toute réclamation relative aux coûts de fabrication, aux délais, aux défauts d'aspect ou à la non-conformité des pièces produites doit être adressée directement au prestataire tiers concerné. RG Prototypes ne saurait en aucun cas être tenu responsable des dépenses engagées par le Client auprès de ces partenaires.

Article 10 — Rétractation (Clients Particuliers)

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, les clients particuliers (consommateurs) bénéficient d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour les prestations de service, ou à compter de la réception pour les produits standards.

Ce droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations entièrement exécutées avant l'expiration du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé avec l'accord du Client, ni aux pièces fabriquées selon les spécifications personnalisées du Client (article L221-28 du Code de la consommation).

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier RG Prototypes par email à contact@rgprototypes.com avant l'expiration du délai.

Article 11 — Force Majeure

RG Prototypes ne saurait être tenu responsable de l'inexécution ou du retard d'exécution de ses obligations en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil, notamment : catastrophes naturelles, incendies, pannes informatiques majeures, grèves des transporteurs, défaillances des sous-traitants indépendantes de la volonté de RG Prototypes.

RG Prototypes s'engage à informer le Client dans les plus brefs délais de la survenance d'un tel événement.

Article 12 — Confidentialité

RG Prototypes s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations, données techniques, plans, et documents communiqués par le Client dans le cadre de la commande, et à ne pas les divulguer à des tiers sans accord préalable du Client.

Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations déjà connues du public ou que RG Prototypes aurait obtenues de manière indépendante.

Article 13 — Protection des Données Personnelles

Dans le cadre de ses activités, RG Prototypes collecte et traite des données personnelles conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés. Ces traitements font l'objet d'une Politique de Confidentialité distincte, disponible sur demande ou sur le site internet de RG Prototypes.

Article 14 — Droit Applicable et Juridiction Compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution des présentes CGV :

- Pour les clients professionnels (B2B) : compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie
- Pour les clients particuliers (B2C) : application des règles de compétence du droit commun de la consommation ; à défaut de résolution amiable, le Client peut saisir le Tribunal judiciaire de son domicile

Avant toute action judiciaire, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable dans un délai de 30 jours.

Document établi le 1er mars 2025 — RG Prototypes, Etan ROGER